

Formation des préposés agricoles

(7 et 14 mars 2014)

Paiements directs & Données agricoles

Département de l'économie et du sport - Service de l'agriculture





Ordre du jour

1. Accueil et introduction
2. Bilan 2013 + recensements 2014
3. Contrôles d’exploitation
4. Contributions liées aux exploitations d’estivage
5. Bilan PPS (pâturages et prairies sèches)
6. Biodiversité en SAU + tâches administratives
7. Tâches vétérinaires (tuberculose)



Ordre du jour

1. Accueil et introduction



2. Bilan 2013 + recensements 2014
3. Contrôles d'exploitation
4. Contributions liées aux exploitations d'estivage
5. Bilan PPS (pâturages et prairies sèches)
6. Biodiversité en SAU + tâches administratives
7. Tâches vétérinaires (tuberculose)



Bilan 2013

Contributions écologiques particulières et projets collectifs

Évolution 2010 - 2013 = 400% !!!



Evolution des contributions : 2010-2013

Diminution des contributions de base (SAU/UGB) au profit des programmes écologiques et collectifs

- 20.-/ha
(SAU)

- 25.-/UGB
(UGB Lait)

CHF/Mio

300.0
280.0
260.0
240.0
220.0
200.0
180.0
160.0
140.0
120.0
100.0

2010 2011 2012 2013

■ Contributions particulières écologiques et projets collectifs

■ Paiements directs (OPD, Prime cultures, Estivage)



Recensement 2014 (internet = @)

Constats préalables:

- **Reports multiples** par les expl. et plusieurs saisies des infos des SPB (form. A, Q, R)
- **Abandon de l'impression** par la CH (form. A,B,C)
- **90% de mouvements** BDTA annoncés par @
- **Changement de système informatique** (VD, GE, NE, JU) / après 15 ans d'utilisation
- **Demande** de certains exploitants
- **80% des réclamations** lié aux codes
- **Modification du calendrier des paiements directs** **(**diminué d'un mois)



Recensement 2014 (internet = @)

- Points principaux (délais):
  - *www.vd.ch/agriculture* *(paiements directs … / documents à télécharger)*
  - *www.agate.ch*
  - Le SAGR ne transmet pas de formulaires préimprimés A,B,C,Q,R

    Possibilité d'impression dans le menu acorda
  - Mode d'emploi pour la saisie disponible sous:
    - *menu acorda*
    - *www.vd.ch/agriculture* *(paiements directs … / documents à télécharger)*
  - Pas d'envoi de circulaires d'accompagnement
    - *Disponibles sous menu acorda ou www.vd.ch/agriculture*





Recensement 2014 (internet = @)

Etapes principales (délais):

- => **2014 15 mars** Envoi postale: nom utilisateur/mot de passe (Agate)
- => **2014 30 mars** Envoi postale courrier d'info. « ouverture du site agate»
- => **2014 7 mai** Retour des formulaires (A,B,C), et Q,R si modifiés dûment signés par l'exploitant
  Pas de visa du préposé agricole (ou membre comité (Q))
- => **2014 20 mai** Mise à disposition des données de contrôle (préposés Agricoles, contrôleurs PER, expertise qualité, réseau écologique)



Recensement 2014 (internet = @)

Information de l'ouverture du recensement
Service de l'agriculture

Var. I
- Exploitant
  Login sur www.agate.ch
- Saisie sur acorda
- Impression et signature des formulaires

Var. II
- Exploitant
- Saisie par une personne tiers (login de l'exploitant)
- Impression et signature des formulaires

Var. III
- Exploitant
- Délégation d'accès à un mandataire (conseiller)
  http://www.vd.ch/agriculture
  → Envoie au service de l'agriculture avant la saisie
- Login sur www.agate.ch
  Avec mandat de saisir les données pour l'exploitant
- Impression et signature des formulaires

Retour des documents signés par l'exploitant jusqu'au 7 mai 2014 au Service de l'agriculture, Av. de Marcelin 29 a, 1110 Morges

Envoie au service de l'agriculture avant la saisie



Recensement 2014 (internet = @)

- Accès par www.agate.ch

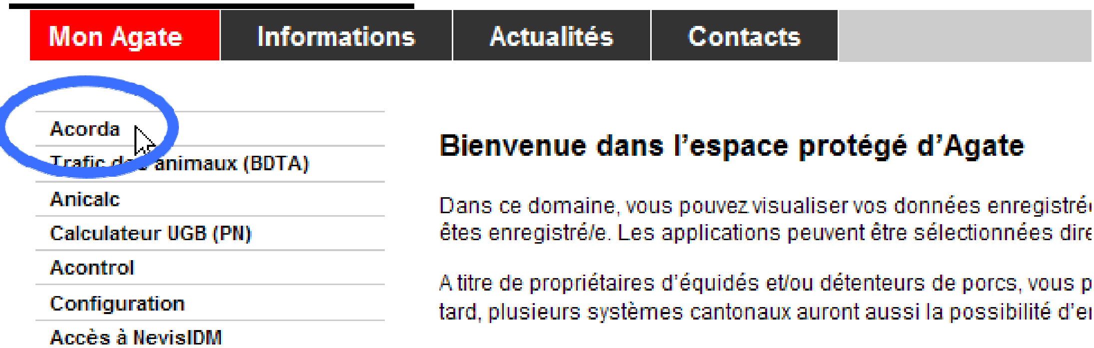


- Envoi utilisateur/mot de passe (**=> 15 mars**)
  - si pas encore inscrit à la BDTA ou 12 mois sans accès
  - utilisateur = personne physique



Recensement 2014 (internet = @)

- Menu acorda



- Choix du canton





Recensement 2014 (internet = @)

Page de démarrage

Bienvenue dans Acorda

Bienvenue sur ACORDA le site de recensement des données agricoles

Informations importantes :

- Ce site permet la saisie des formulaires de recensement A, B, C, Qualité botanique et Mise en réseau.
- La saisie des données de recensement sera disponible exclusivement depuis Agate (menu Acorda) après la mi-mars.
- Les exploitants recevront leur login et leur mot de passe par courrier postal (envoyé par Agate) s'ils n'ont pas encore d'accès ou bien si leur compte est inutilisé depuis plus 12 mois.

⚠ Avant de commencer votre saisie nous vous invitons à consulter vos formulaires provisoires.

Ces formulaires provisoires ne doivent être renvoyés en aucun cas.



Dates d'ouverture du recensement

Après le login, vous arrivez à cette page.





Recensement 2014 (internet = @)

Définition
Formulaire A
Fomulaire B1
Formulaire C
Terminer la saisie
Formulaire définitifs
Validation

Accueil >

Recensement

Pendant la période d'ouverture du recensement, vous pouvez saisir les données relatives à votre exploitation et enregistrer vos demandes de contributions. Le menu de navigation (à gauche) vous permet de vous déplacer dans les différents formulaires et les unités de production qui composent votre exploitation.

Démarrer le recensement (définition)

Commencez ici

1

Liste des formulaires à disposition

Définition

Exploitation: 10801

Formulaire A	☑ UP 19801
Formulaire B1	☑ UP 19801
Formulaire C	☑ Exploitation, exploitant ☑ Demandes de paiements directs ☑ Main d'oeuvre ☑ Contrats d'engrais de ferme ☑ Quotas de lait et de sucre ☑ Autres informations (vente directe, SAU pour acomptes, ... ☑ Remarques

Enregistrer

Choix d'une partie seulement des formulaires (décochez la case). Exemple : **Si vous n'avez aucun autre bétail que des bovins,** vous pouvez décocher le formulaire B1. Attention, il ne **sera pas imprimé**. Vous pouvez aussi décocher une partie du formulaire C.

Le formulaire disparaîtra de la liste des formules à disposition.



Recensement 2014 (internet = @)

Qualité
Réseau
Efficience
Paysage
Cantonale

Parcelles (édition rapide)

Parcelle ID 2038 : Vous devez choisir une affectation
Parcelle ID 2039 : Vous devez choisir une affectation
Parcelle ID 2038 : Le nom ne doit pas être vide
Parcelle ID 2038 : Nom de la parcelle : max 30 car.
Parcelle ID 2039 : Le nom ne doit pas être vide

		Commune	N°	Alpha	Nom	Zone	Affectation	SAU (ares)	Non SAU (ares)	Contrats CBE Q=Qualité R=Réseau E=Efficience P=Paysage C=cantonal					
		1	2	2b	3	4	5/6	7	8	Q	R	E	P	C	
		5678 Moudon	71		CHENE B1	31	613 - Prairies perm. (fauche)	50	0		✓				
		5678 Moudon	73	A	ARSENAL L3	31	613 - Prairies perm. (fauche)	155	0						
		5678 Moudon	73		CHAUTEMS L3	31	613 - Prairies perm. (fauche)	30	0						
		5678 Moudon	74		SOURCE C1	31	613 - Prairies perm. (fauche)	98	0						
		5678 Moudon	75		POUDRIERE C3	31	612 - Prairies peu intensives	40	0		✓				
		5678 Moudon	76		RUISSEAU V1	31	612 - Prairies peu intensives	80	0		✓				
		5678 Moudon	70		CUVETTE B5	31	611 - Prairies extensives	31	0		✓				
		5678 Moudon	72		72 ECOLE OQE S2	31	611 - Prairies extensives	80	0	✓	✓				

Enregistrer les parcelles

FAITES TOUJOURS ET POUR CHAQUE PAGE "**ENREGISTRER**" => LES ERREURS SERONT INDIQUEES EN HAUT DE LA PAGE.



Recensement 2014 (internet = @)



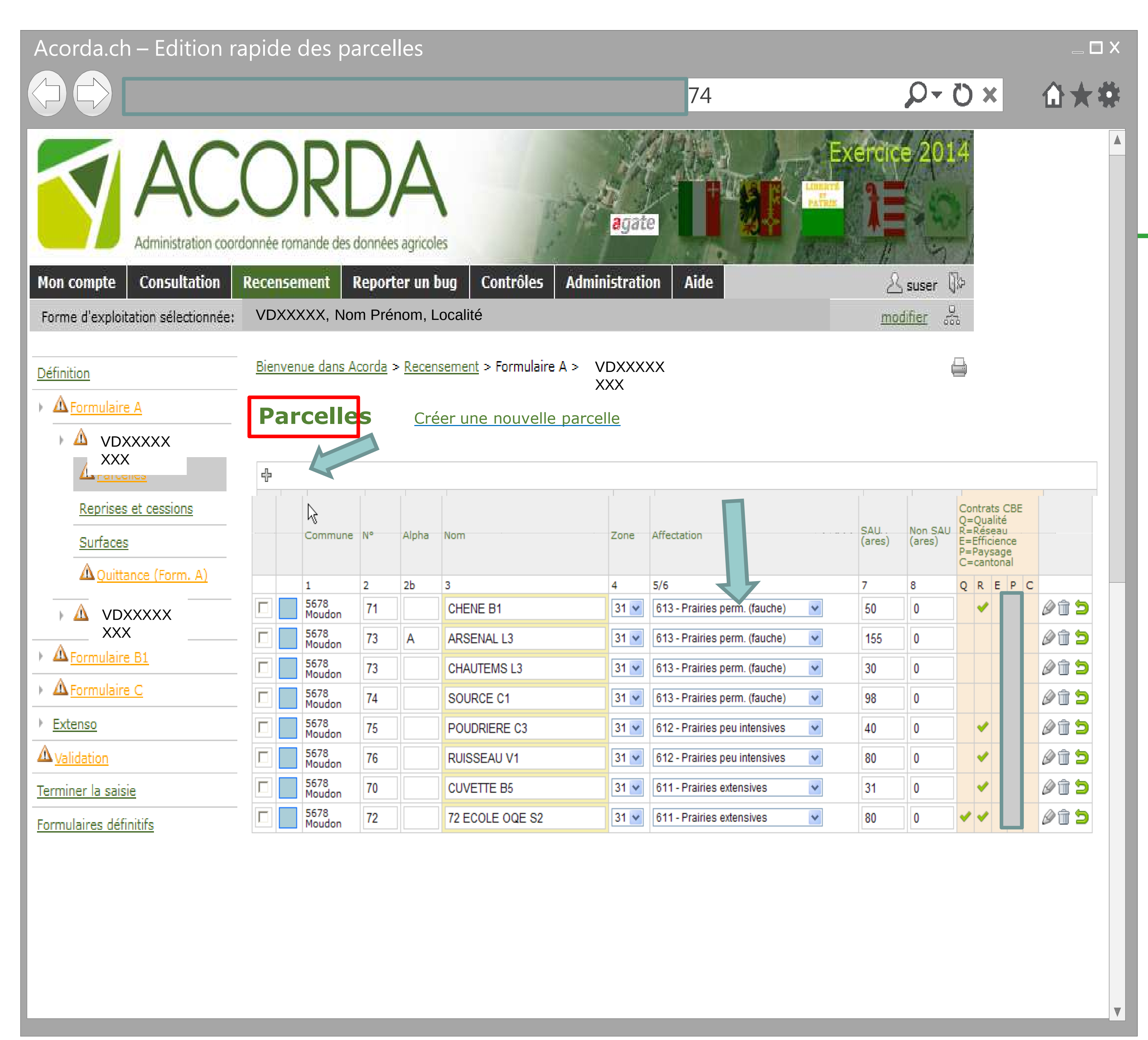
modifier / supprimer / retour situation initiale

Editer parcelle

Enregistrer

Données corrigées — Valeurs recensement 2013

Désignation de la parcelle		Nouvelles Valeurs	Valeurs actuelles
1	Commune / numéro	Bassecourt - (6701)	Bassecourt - [illegible]01)
2	Numéro de la parcelle	24	24
	Ajout au numéro (ex: a)		
3	Nom local	LES LONGUES RA[illegible]	LES LONGUES [illegible]AIES
4	Zone	31 - Plaine, limite s[illegible]dard	31 - Plaine, limite standard
5/6	Affectation de surface	613 - Prairies perm. [illegible]auche)	601 - Prairies temporaires
Superficie de la parcelle annoncée			
7	Comprise dans la SAU (ares)	200	160
8	Hors SAU (ares)	0	0
Pentes zones 41 à 64, surfaces fauchées, terres ouvertes ou cultures spéciales (hors vigne)			
9	18% - 35% (ares)	0	0
10	> 35% (ares)	0	0
Pentes et terrasses dans les vignes			
11	30% - 50% (ares)	0	0
12	> 50% (ares)	0	0
13	Terrasses dès 30% de pente (ares)	0	0
Culture biologique			
14	Culture biologique	☐	☐



Parcelles Affectation parcelle : liste déroulante



Sélection d'une parcelle et affichage des contrats



Acorda.ch – Edition rapide des parcelles
74
ACORDA
Administration coordonnée romande des données agricoles
Exercice 2014
agate
Mon compte
Consultation
Recensement
Reporter un bug
Contrôles
Administration
Aide
suser
Forme d'exploitation sélectionnée:
VDXXXXX, Nom Prénom, Localité
modifier
Définition
Formulaire A
VDXXXXX XXX
Parcelles
Reprises et cessions
Surfaces
Quittance (Form. A)
VDXXXXX XXX
Formulaire B1
Formulaire C
Extenso
Validation
Terminer la saisie
Formulaires définitifs
Bienvenue dans Acorda > Recensement > Formulaire A > VDXXXXX XXX
Parcelles
5678 Moudon
72
72 ECOLE OQE S2
31
611 - Prairies extensives
80
0
5678 Moudon
79
79 PRE JOLIVET OQE P2
31
611 - Prairies extensives
65
0
5678 Moudon
22
B
DESSAUGES E
31
601 - Prairies temporaires
235
0
Contrats liés
Qualité
Réseau
Cantonal ou autre
Cbe Id
Mesure
Projet
Qté
Unité
Début
924
1001 - OQE qualité 611
43 - Réseau OQE Curtilles Lucens
80.00
Sau
2012


Acorda.ch – Edition rapide des parcelles
74
ACORDA
Administration coordonnée romande des données agricoles
Exercice 2014
agate
Mon compte
Consultation
Recensement
Reporter un bug
Contrôles
Administration
Aide
suser
Forme d'exploitation sélectionnée:
VDXXXXX, Nom Prénom, Localité
modifier
Définition
Formulaire A
VDXXXXX XXX
Parcelles
Reprises et cessions
Surfaces
Quittance (Form. A)
VDXXXXX XXX
Formulaire B1
Formulaire C
Extenso
Validation
Terminer la saisie
Formulaires définitifs
Bienvenue dans Acorda > Recensement > Formulaire A > VDXXXXX XXX
Parcelles
5678 Moudon
72
72 ECOLE OQE S2
31
611 - Prairies extensives
80
0
5678 Moudon
79
79 PRE JOLIVET OQE P2
31
611 - Prairies extensives
65
0
5678 Moudon
22
B
DESSAUGES E
31
601 - Prairies temporaires
235
0
Contrats liés
Qualité
Réseau
Cantonal ou autre
Cbe Id
Mesure
Projet
Qté
Unité
Début
78113
3001 - OQE réseaux 611
43 - Réseau OQE Curtilles Lucens
80.00
Sau
2012
Enregistrer les contrats



Demande de contrat ou modification



Compléter le nom de projet (réseau) - liste déroulante

Zone remarque: No parcelle cadastrale, Indiquer « verger » si HT uniquement



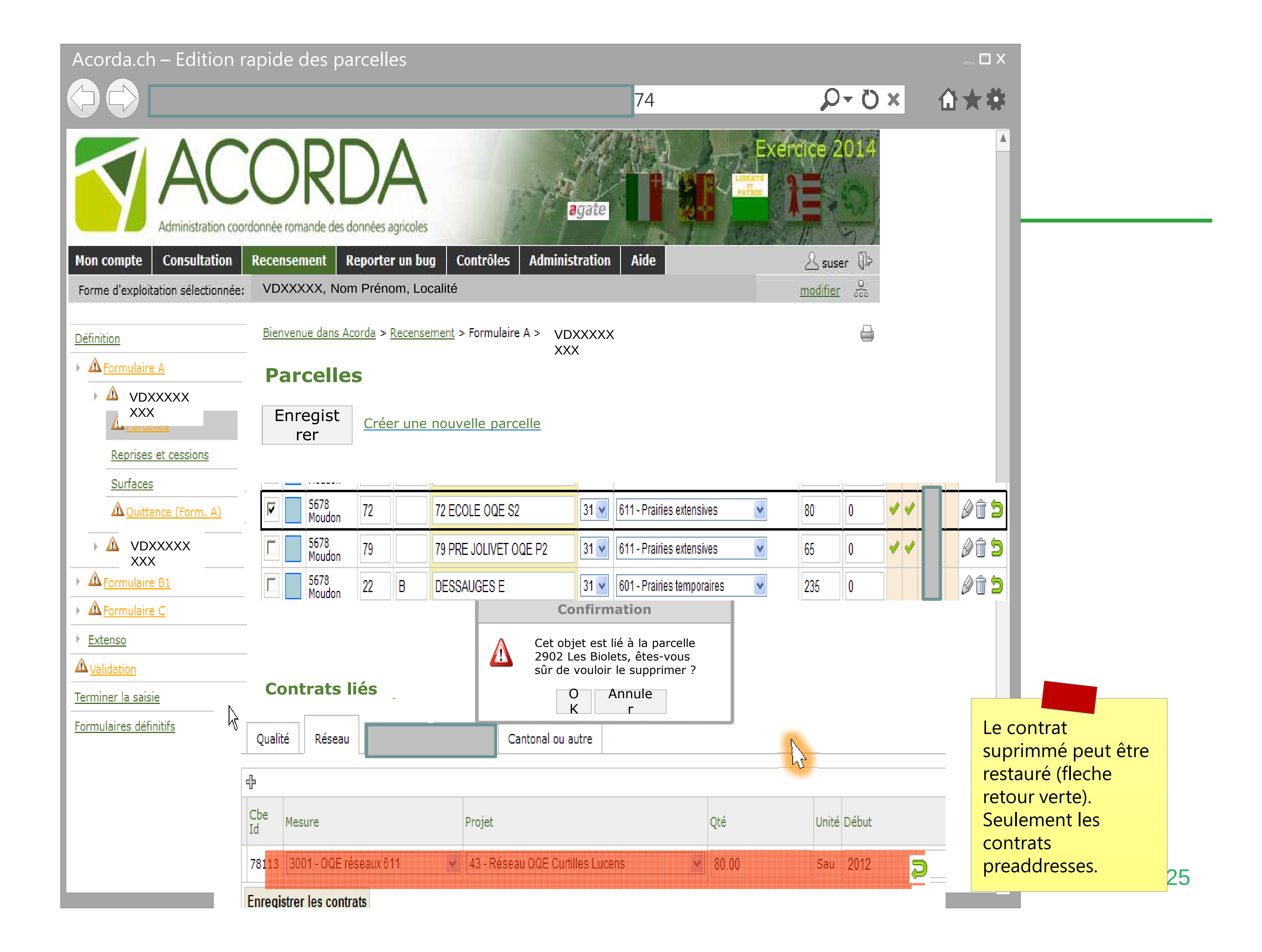
Suppression d'un contrat



Pour supprimer la mesure CBE, cliquer sur la poubelle La mesure reste visible mais surligné en rouge



Restauration d'un contrat


Acorda.ch – Edition rapide des parcelles
ACORDA
Administration coordonnée romande des données agricoles
Exercice 2014
agate
Mon compte
Consultation
Recensement
Reporter un bug
Contrôles
Administration
Aide
suser
Forme d'exploitation sélectionnée:
VDXXXXX, Nom Prénom, Localité
modifier
Définition
Formulaire A
VDXXXXX XXX
Parcelles
Reprises et cessions
Surfaces
Quittance (Form. A)
VDXXXXX XXX
Formulaire B1
Formulaire C
Extenso
Validation
Terminer la saisie
Formulaires définitifs
Bienvenue dans Acorda > Recensement > Formulaire A > VDXXXXX XXX
Parcelles
Enregistrer
Créer une nouvelle parcelle
5678 Moudon
72
72 ECOLE OQE S2
31
611 - Prairies extensives
80
0
5678 Moudon
79
79 PRE JOLIVET OQE P2
31
611 - Prairies extensives
65
0
5678 Moudon
22
B
DESSAUGES E
31
601 - Prairies temporaires
235
0
Confirmation
Cet objet est lié à la parcelle 2902 Les Biolets, êtes-vous sûr de vouloir le supprimer ?
OK
Annuler
Contrats liés
Qualité
Réseau
Cantonal ou autre
Cbe Id
Mesure
Projet
Qté
Unité
Début
78113
3001 - OQE réseaux 611
43 - Réseau OQE Curtilles Lucens
80.00
Sau
2012
Enregistrer les contrats
Le contrat suprimmé peut être restauré (fleche retour verte). Seulement les contrats preaddresses.



Suppression d’une parcelle préimprimée


Acorda.ch – Edition rapide des parcelles
ACORDA
Administration coordonnée romande des données agricoles
Exercice 2014
Mon compte
Consultation
Recensement
Reporter un bug
Contrôles
Administration
Aide
suser
Forme d'exploitation sélectionnée:
VDXXXXX, Nom Prénom, Localité
modifier
Bienvenue dans Acorda > Recensement > Formulaire A > VDXXXXX XXX
Parcelles
Enregistrer
Confirmation
La parcelle comporte des contrats CBE rattachés, êtes-vous sûr ?
OK
Annuler
Définition
Formulaire A
Reprises et cessions
Surfaces
Quittance (Form. A)
Formulaire B1
Formulaire C
Extenso
Validation
Terminer la saisie
Formulaires définitifs
5678 Moudon 72 72 ECOLE OQE S2 31 611 - Prairies extensives 80 0
5678 Moudon 79 79 PRE JOLIVET OQE P2 31 611 - Prairies extensives 65 0
5678 Moudon 22 B DESSAUGES E 31 601 - Prairies temporaires 235 0
Contrats liés
Qualité
Réseau
Parcelle supprimée
2197 1031 – OQE Qualité Haies 15 Ares 2011 2016 123456
2198 1000 – OQE Qualité Déduction / Remboursement 15 Ares 2011 2016 123456



Restauration d’une parcelle


Acorda.ch – Edition rapide des parcelles
74
ACORDA
Administration coordonnée romande des données agricoles
Exercice 2014
agate
Mon compte
Consultation
Recensement
Reporter un bug
Contrôles
Administration
Aide
suser
Forme d'exploitation sélectionnée:
VDXXXXX, Nom Prénom, Localité
modifier
Définition
Formulaire A
VDXXXXX XXX
Parcelles
Reprises et cessions
Surfaces
Quittance (Form. A)
VDXXXXX XXX
Formulaire B1
Formulaire C
Extenso
Validation
Terminer la saisie
Formulaires définitifs
Bienvenue dans Acorda > Recensement > Formulaire A > VDXXXXX XXX
Parcelles
Enregistrer
Créer une no
Confirmation
Restaurer la parcelle et ses contrats rattachés ?
OK
Annuler
5678 Moudon
72
72 ECOLE OQE S2
31
611 - Prairies extensives
80
0
5678 Moudon
79
79 PRE JOLIVET OQE P2
31
611 - Prairies extensives
65
0
5678 Moudon
22
B
DESSAUGES E
31
601 - Prairies temporaires
235
0
Contrats liés
Qualité
Réseau
Cbe Id
Mesure
Projet
Unité
Déb
Fin
Parcelle cadastrale
2197
1031 – OQE Qualité Haies
15
Ares
2011
2016
123456
2198
1000 – OQE Qualité Déduction / Remboursement
15
Ares
2011
2016
123456
Parcelle supprimée



Recensement 2014 (internet = @)

Définition
Formulaire A
VD54010019
Relevé des parcelles
Reprises et cessions
Surfaces

Lorsque toutes les parcelles sont saisies justes, les lignes sont en vert.

Reprises et cessions de terres

Surfaces totale de l'exploitation

En résumé	
SAU calculée selon les parcelles	40480
SAU année précédente	40490
Total des surfaces reprises	0
Total des surfaces cédées	0
Différence de calcul à justifer	10

La différence devrait TOUJOURS être à zéro

Swisscom 3G 16:39 77 %
217.168.40.101:88/Extenso/Index/farmId7
Acorda.ch - Index
Impossible d'ouvrir la page

ACORDA
Administration coordonnée romande des données agricoles
de | fr | it

Mon compte | Consultation | Recensement | Reporter un bug | Contrôles | Administration
[redacted] Déconnexion
Forme d'exploitation sélectionnée: [redacted] modifier

Définition
Formulaire A
JU[redacted]
Parcelles
Reprises et cessions
Surfaces
Quittance (Form. A)
Formulaire B1
JU[redacted]
Chevaux
Chèvres
Moutons
Porcs
Lapins
Volaille de rente
Autre volaille
Autres animaux consommant des fourrages grossiers
Autres animaux

Bienvenue dans Acorda > Recensement > Extenso >

Désinscriptions

Catégorie	Inscr. année en cours	Demande de désinscription
Céréales panifiables	Oui	✓
Céréales fourragères	Oui	
Blé fourrager	Non	

Sauver

Désinscription extenso



Recensement 2014 (internet = @)

- Formulaire A
  - UP 19802
    - Parcelles (édition rapide)
    - Reprises et cessions
    - Totaux
- Formulaire B1
  - UP 19802
    - Chevaux
    - Chèvres
    - Moutons
    - Porcs
    - Lapins
    - Volaille de rente
    - Autre volaille
    - Autres animaux consommant des fourrages grossiers
    - Autres animaux
    - Remarques
- Formulaire C
  - Exploitation, exploitant
  - Demandes de paiements directs
  - Main d'oeuvre
  - Contrats d'engrais de ferme
  - Quotas de lait et sucre
  - Autres informations (vente

Chevaux

1299=Somme(1211,1214,1216,1212,1219,1244,1246,1249,1254,1256,1259)=1

B. Catégories concernant les équidés	Nombre au jour de référence (têtes)		Nombre au 1er janvier (têtes)		Estivés l'année passée (sauf à l'étranger) Nombre (têtes)		Durée (jours)	
Chevaux								
Juments allaitantes et portantes	1211	1	2211	0	3211	0	4211	0
Autres chevaux femelles et mâles castrés, de plus de 30 mois	1214	0	2214	0	3214	0	4214	0
Étalons, de plus de 30 mois	1216	0	2216	0	3216	0	4216	0
Poulains sous la mère (compris dans le coefficient de la mère)	1212	0	2212	0	3212	0	4212	0
Autres poulains jusqu'à 30 mois	1219	0	2219	0	3219	0	4219	0
Mulets et bardots								
Mulets et bardots femelles et mâles castrés, de plus de 30 mois	1244	0	2244	0	3244	0	4244	0
Étalons (mulets et bardots), de plus de 30 mois	1246	0	2246	0	3246	0	4246	0
Mulets et bardots, jusqu'à 30 mois	1249	0	2249	0	3249	0	4249	0
Poneys, petits chevaux et ânes								
Poneys, petits chevaux et ânes femelles et mâles castrés, de plus de 30 mois	1254	0	2254	0	3254	0	4254	0
Etalons (poneys, petits chevaux et ânes), de plus de 30 mois	1256	0	2256	0	3256	0	4256	0
Poneys, petits chevaux et ânes, jusqu'à 30 mois	1259	0	2259	0	3259	0	4259	0
Total équidés	1299	0	2299	0	3299	0		

Enregistrer

2 Choisissez le bétail

1 Cliquez sur Formulaire B1

FAITES TOUJOURS ET POUR CHAQUE PAGE « **ENREGISTRER** » => LES ERREURS SERONT INDIQUEES EN HAUT DE LA PAGE (dans le cas présent, le total manque). 3



Recensement 2014 (internet = @)

Accueil > Recensement > Formulaire C >

Exploitation, exploitant

Exploitation				Exploitant(e) (indications supplémentaires)			
N° cantonal d'exploitation	10802			N° cantonal de personne	11342		
Commune d'exploitation		N° de la commune	1	Commune de domicile		N° de la commune	1
Localisation / nom de la ferme	TEST ALICIA			Téléphones	/		
Coordonnée X	0	Coordonnée Y	0	Email			
Forme d'exploitation et de communauté		Exploitation a l'annee		Activité principale			
Si communauté d'exploitation, indiquer le nombre de membres				Forme jurdique			
Membre d'une communauté partielle d'exploitation ?			☐	Un / plusieurs membres de l'association travaillent à plus de 75% en dehors de l'exploitation ?			☑
Plus de 50% des travailleurs qu'exige l'exploitation effectués à l'aide de la main d'oeuvre propre à l'exploitation ?			☐	Avez-vous reçu sur demande, des contributions de l'UE pour l'an dernier ?			☐

Enregistrer

FAITES TOUJOURS ET POUR CHAQUE PAGE « **ENREGISTRER** » => LES ERREURS SERONT INDIQUEES EN HAUT DE LA PAGE (dans le cas présent, le total manque).



Recensement 2014 (internet = @)

Définition
Formulaire A
UP 67099047
Formulaire B1
Formulaire C
Terminer
Formulaires définitifs

Accueil > Recensement >

Terminer

Exploitation 67090047	Formulaire C
Unité de production 67099047	Formulaire A | Formulaire B1

Les formulaires ci-dessus correspondent à votre saisie et vous permettent d'en vérifier l'exactitude. Une fois votre saisie clôturée, elle deviendra définitive et vous ne pourrez plus la modifier.

Clôturer la saisie

Cliquez sur Terminer

Clôturez la saisie (possible uniquement lorsqu'il n'y a plus de signal "danger")

Accueil > Recensement >

Validation du recensement

La validation est définitive, vous ne pourrez plus modifier votre saisie une fois validée. Êtes-vous sûr(e)?

OK Cancel

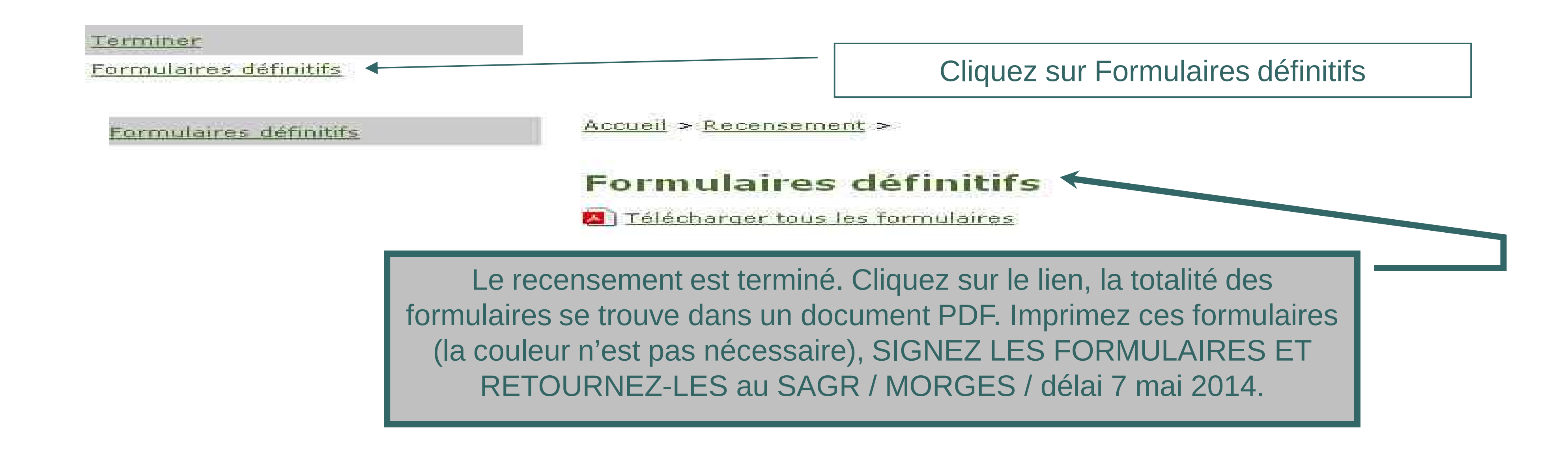
ne fois votre saisie

Clôturer la saisie

Vous ne pouvez plus modifier les saisies ET VOUS DEVEZ IMPRIMER LE JEU COMPLET DE FORMULAIRES.



Recensement 2014 (internet = @)





Récapitulatif des recensements 2014

Existants

Nouveaux

Base

Agate

A B C

Qualité et réseau

Q R

Pendillards

N

Qualité du paysage

P

Efficiences ressources

Sols

Pulvérisateurs

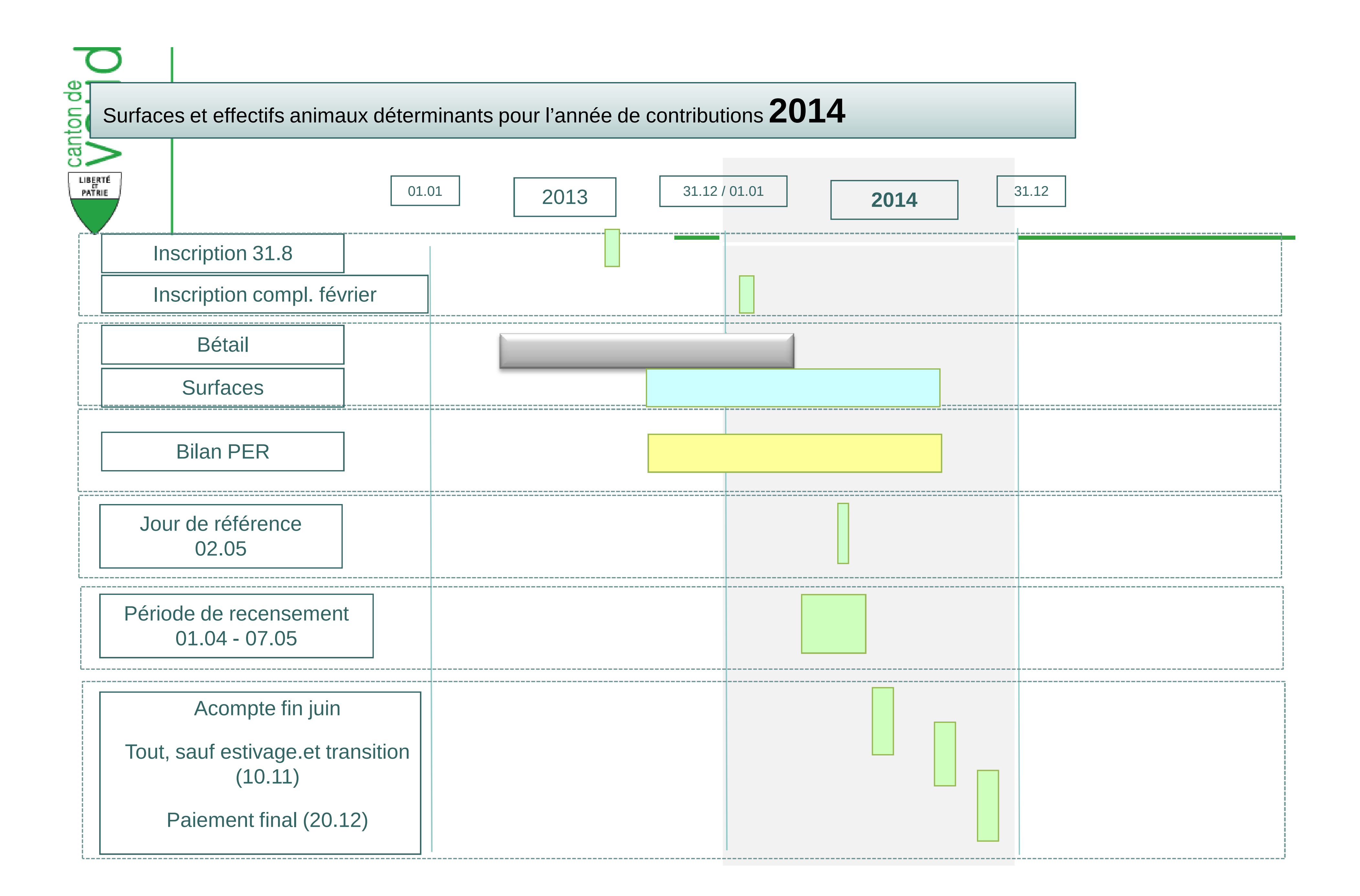
PLVH

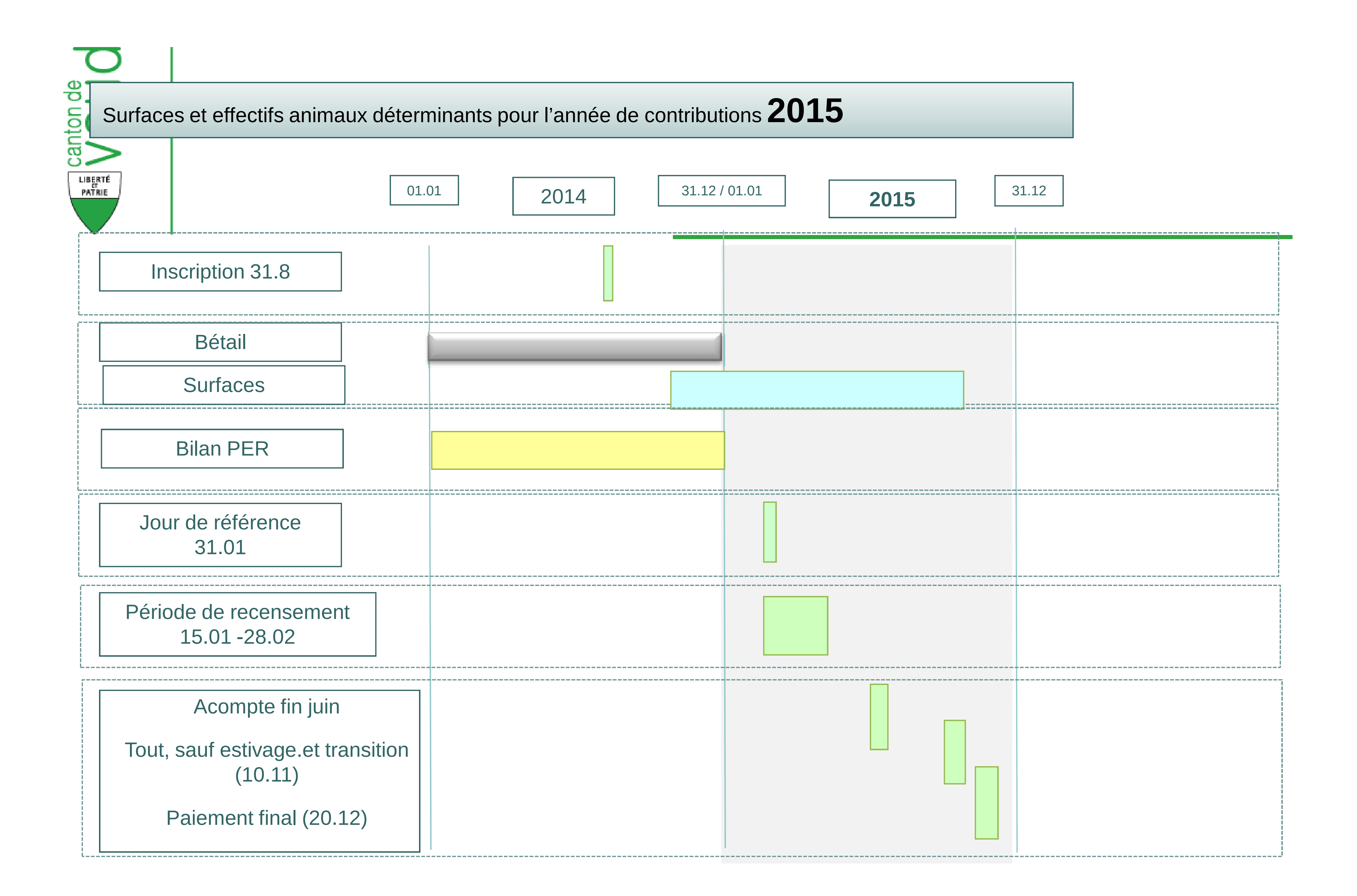
BF

Niveau III SPB

Conv.

- www.agate.ch (mars-mai)
- www.agate (avril-septembre)
- www.vd.ch/agriculture
- www.focus-ap-pa.ch
- projet


canton de Vaud
LIBERTÉ ET PATRIE
Surfaces et effectifs animaux déterminants pour l'année de contributions 2014
01.01
2013
31.12 / 01.01
2014
31.12
Inscription 31.8
Inscription compl. février
Bétail
Surfaces
Bilan PER
Jour de référence 02.05
Période de recensement 01.04 - 07.05
Acompte fin juin
Tout, sauf estivage.et transition (10.11)
Paiement final (20.12)


canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE
Surfaces et effectifs animaux déterminants pour l'année de contributions 2015
01.01
2014
31.12 / 01.01
2015
31.12
Inscription 31.8
Bétail
Surfaces
Bilan PER
Jour de référence 31.01
Période de recensement 15.01 -28.02
Acompte fin juin
Tout, sauf estivage.et transition (10.11)
Paiement final (20.12)



Contributions à la qualité du paysage (CQP)

Le 31 janvier 2014, 9 projets déposés à l'OFAG, couvrant l'ensemble des régions vaudoises

- Alpes vaudoise *(640 km²)*
- Gros-de-Vaud *(340 km²)*
- Jorat *(280 km²)*
- Jura *(450 km²)*
- Pied-du-Jura *(510 km²)*
- Plaine de l'Orbe *(70 km²)*
- Plaine du Rhône *(75 km²)*
- Rives lémaniques *(380 km²)*
- Broye *(185 km² VD;150 km² FR)*



Contributions à la qualité du paysage (CQP)

- Calendrier très serré:
  - 31.01: dépôt des 9 projets
  - 30.04: approbations ou demandes compléments de la part de l'OFAG
  - Juillet: conclusion des conventions / recensement
  - 15.10: demande de fonds à l'OFAG
  - 10.11: paiement (en même temps que les autres contributions)



Ordre du jour

1. Accueil et introduction
2. Bilan 2013 + recensements 2014

3. Contrôles d'exploitation
4. Contributions liées aux exploitations d'estivage
5. Bilan PPS (pâturages et prairies sèches)
6. Biodiversité en SAU + tâches administratives
7. Tâches vétérinaires (tuberculose)



Les contrôles d'exploitation

1 - SRPA & SST: quelques rappels

2 - Qui peut représenter l'éleveur absent ?

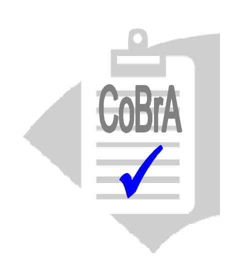
3 - Rôle et mission des préposés

4 – Divers et concept des contrôles

Marcel Friedli, gérant

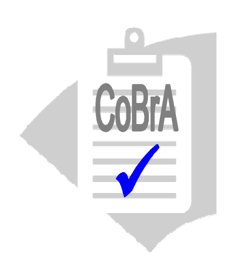
Séances d'instruction des préposés agricoles

Mars 2014



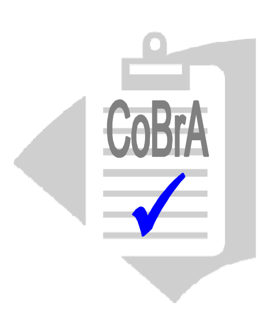
Exigences des programmes SST et SRPA - Généralités

- Ce sont des programmes **facultatifs**
- Les contributions qui en découlent ne sont **pas un dû**
- L’octroi des contributions est liée à une **prestations** qui va au delà de l’OPAn
- Il ne faut pas attendre le contrôle pour renoncer, se **désinscrire** (idem extenso)



Exigences du programme
SRPA – Détails (1)

- novembre à avril :**13** fois /mois
  - sur 24 jours ouvrables → **>**1 jour sur 2 !
  - courette partagée = utilisée tous les jours !
- mai à octobre: **26** fois /mois
- **Noté** au plus tard 3 jours après (journal)
- les sorties doivent être régulières. Pas plus de **15 jours** d'affilée sans sorties
- Catégories inscrites: **tous** les animaux doivent respecter les exigences



Exigences du programme
SRPA – Détails (2)

- Un **croquis** ou **plan** avec les **dimensions** du parcours doit être disponible.
- Le parcours ne doit **pas être couvert** à plus de 50%
- L'été, accès garanti à un pâturage assurant **¼ des besoins en fourrage**.
- Aire d'alimention+abreuvoirs: sur **fond dur**

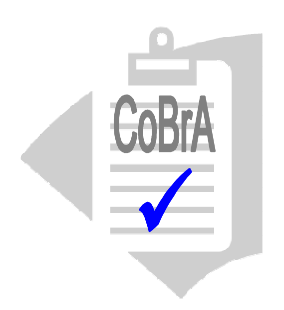


Exigences du programme
SRPA – Détails (3)

Pour les bovins **d’engraissement** et les **veaux** (<160j), même l’été, la sortie peut se limiter au parcours et remplacer le pâturage.

- L’apport de fourrage par la pâture n’est pas exigé.

- L'accès doit être **permanent**. Des lots d'engraissement qui n'ont **pas un accès exclusif** (donc partagé dans le temps) **ne respectent pas** cette exigence !



Exigences du programme
SRPA – Détails (4)

Jeunes bovins : à l'attache possible ?

- **Petits veaux <120j** : **jamais !** (exigence OPAn)
- **Veaux A5/A9 <160j** : **non** (si inscrits SRPA)



Exigences du programme
SST – Détails (1)

2 aires bien distinctes:

- **Aire de repos**
- **Autre aire (exercice, affouragement)**

Aire d'alimention+abreuvoirs: sur fond dur



Qui peut représenter l’éleveur absent ?

Des contrôles sont souvent faits à l’improviste sans annonce ou à très court terme (exigence légale) → Et si l’éleveur est absent ?

En présence de…

1. **Membre de la famille (épouse, père, fils, oncle, etc.) : le contrôleur demande si la personne est habilitée à représenter l’éleveur**

2. **Employé, apprenti: le contrôle est repoussé**



Absence de l'éleveur ou manque de temps: conséquences

Absence de l'exploitant: le contrôleur ne pénètre pas dans les bâtiments !

NB: cela ne l'empêche pas de noter des observations: animaux sales, courette pas utilisée/pas fonctionnelle …

Manque de temps : le contrôleur évalue si un simple contrôle partiel (lâcher des vaches) ne peut vraiment pas être réalisé.

→ Il note les cas douteux, relevant de la mauvaise foi

→ Il annonce qu'il repassera plus tard.



Rôle et mission des préposés (1)

- Votre aide nous est précieuse comme **relais** pour les contrôleurs pour…
  - Informer et rendre attentifs sur les **situations socialement difficiles, décès, maladie, exploitants toujours absent, belliqueux,…**
  - Donner l'**emplacements** des étables (en particulier les multi-sites)
  - Avertir des cas **douteux** (OPAn, SRPA-SST)



Rôle et mission des préposés (2)

→les préposés n'ont **pas de responsabilité** dans le contrôle. Ils offrent une aide (renseignement) et evtl. une médiation (cas particuliers)

→Préposé : **n'est pas** une sentinelle qui avertit du passage des contrôleurs !

→Votre responsabilité: **être irréprochable**! (accueil et tenue bétail)

Programme SRPA - Liste des éleveurs inscrits pour les bovins
destinée à titre d'information aux préposés agricoles

Campagne 2014 - 2015

Par ordre ALPHABETIQUE

préposé: **Mayor Jean-Luc, 1860 Aigle - 079 / 212.31.71**

A1	Vaches laitières (vaches traites et taries)	**A4**	Animaux femelles, 160j --> 1 an	**A7**	Animaux mâles, 1 an --> 2 ans
A2	Autres vaches (y.c. taries de tiers)	**A5**	Animaux femelles, 0 --> 160j	**A8**	Animaux mâles, 160j --> 1 an
A3	Animaux femelles, >1 an --> premier vêlage	**A6**	Animaux mâles, > 2 ans	**A9**	Animaux mâles, 0 --> 160j

5401 Aigle

			A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9
5401 0124	FAHY DUPERTUIS & DUPERTUIS	079 303 11 10	N	O	O	O	O	N	O	O	O
5401 0122	HOIRIE DEVAUD JOSEPH & DEVAUD GRÉGORY	079 212 02 44	N	O	O	O	O	O	O	O	O
5401 0039	MANDRIN ROGER & JEAN-PIERRE	079 687 64 54	N	O	O	N	N	N	N	N	N
5401 0041	MERMOD ANDRÉ	079 342 73 51	O	O	O	O	O	O	O	O	O
5401 0153	VOGT RODOLPHE	024 466 22 13	N	O	O	N	N	N	N	N	N

Total d'exploitations: 5

CoBrA - Lausanne

28 février 14



Diverses précisions

- **HODUFLU**: aussi pour le compost
- PER: tournesol+colza: **max 25%** des TA en 2014 !
- **Erosion** : pas de missions particulières pour les préposés



Nouveau concept des contrôles
Constats

- Le nombre de **divers programmes à contrôler** **croît régulièrement**
  → disparités et complexités augmentent

- Quadrature du cercle: 2 objectifs qui s'opposent…
  - Limiter le **nombre de contrôles / expl / an**
    →regrouper et combiner les contrôles
  - Question de **crédibilité**: engager les contrôleurs à la bonne période, limiter les matières à contrôler (compétences)
    → multiplication des contrôles & contrôleurs



Nouveau concept des contrôles

Objectifs

- *Dans la mesure du possible*, les contrôles des nouveaux programmes sont **combinés** au **contrôles existants**.

  <u>Exemple</u> : PLVH avec Suisse Bilanz → contrôleurs PER AGRI

- Si des compétences spécifique sont requises ou que cela se contrôle à un moment particulier → recours à des **spécialistes**

  <u>Exemple</u>: mesures spécifiques d'un réseau écologique, souvent en lien avec les exigences SPB I



Nouveau concept des contrôles

Projet

	Groupe	Programmes
1	**PER**	PER, PLVH, Extenso (?), Données structure, Prod primaire VEG
2	**SPEC**	SPB I, bandes herbeuses, Jachères, SPB II (réseau), Paysage, Eff. Ressources, Erosion (plan de mesures)
3	**BIO**	BIO
4	**SAGR**	7-3.5%, Durée SPB, Pentes, Cult part. (ex OCCCh)
5	**BLEU**	OMed, BDTA, Epizoo
6	**BETAIL**	OPAn, Prod primaire ANIM, SST-SRPA
7	**LAIT**	Hyg-Qual, AOP + Alp&Montagne (SAU+estivage),
8	**ALP**	Contrib Estivage, OPAn
9	**TAX**	SPB II (qualité) yc zone estiv, IPS biodiv
10	**NAT**	SPB III

Ordre du jour

1. **Accueil et introduction**
2. **Bilan 2013 + recensements 2014**
3. **Contrôles d'exploitation**
4. **Contributions liées aux exploitations d'estivage**
5. **Bilan PPS** **(pâturages et prairies sèches)**
6. **Biodiversité en SAU + tâches administratives**
7. **Tâches vétérinaires (tuberculose)**



Actualités PA 14-17 alpages





Ordre du jour

1. Contributions d'estivage
13.5 millions

2. Coefficient UGB autres vaches

3. Contributions mise à l'alpage
(12.4 millions)

4.Contributions biodiversité (PPS)
(0.5 millions)

5. Contributions à la biodiversité (OQE)
(1.4 millions)

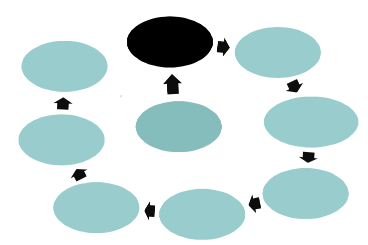
6. Qualité du paysage
(3 millions)

7. Aide cantonale

8. Service civil en alpage

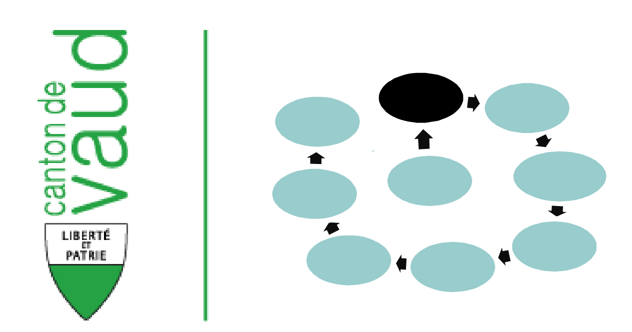
650 Exploitations d'estivage Vaud





1. Contributions d’estivage

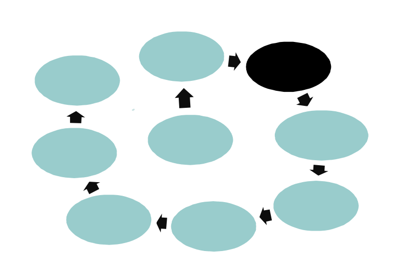
- Concentrés (fin du moratoire)
  - Ord. du 25 mai 2011 sur les dénominations « montagnes » et « alpages ».Garantir l’authenticité de la provenance des produits.
  - BDTA
    - Calculateur PN dans Agate



1. Contributions d'estivage (modifications)

- Tarifs
  - **CHF 400.-/PN** pour bovins, équidés, caprins, brebis traites, alpagas, lamas et pour les alpages à moutons avec un mode de garde avec surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux.
  - **CHF 320.-/PN** pour les alpages à moutons avec un mode de garde « pâturages tournants » sans mesure de protection.





2. Coefficient UGB autres vaches

- Modification du facteur UGB pour les autres vaches de 0.8 à 1(vaches mères, vaches taries de tiers et vaches à l'engrais).

- Groupe de travail (février): OFAG, société suisse de l'économie alpestre et représentants cantonaux VD, BE, VS, GR, JU, SG.



2. Charges usuelles en 2014

- pas de modification

- Pas de réduction si le dépassement de la charge usuelle est uniquement dû à la hausse du facteur de 0,8 à 1UGB

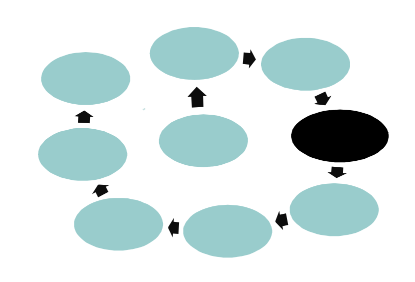


2. Coefficient UGB autres vaches

- Pour 2015
- Adaptation **ciblée** de la charge usuelle pour les exploitations ayant eu une surcharge en 2014 suite à l'augmentation du facteur UGB pour les « Autres vaches »

- Années de référence 2011 et 2012





3. Contributions mise à l’alpage

- Contributions pour les exploitations de base.
  - **CHF 370.-/PN** pour bovins, équidés, caprins, ovins, alpagas et lamas estivés **l’année précédente** sur le territoire suisse.



- C’est le dernier détenteur de l’animal avant le transfert sur le No BDTA d’estivage qui bénéficiera de cette contribution.

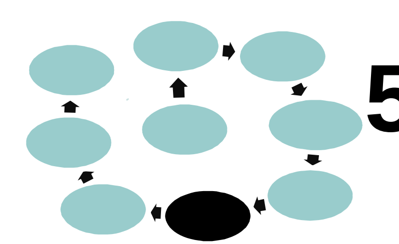


3. Prises de données par le SAGR

- Pour les bovins
  - PN transmis par la BDTA.
- Pour tous les autres animaux
  - Animaux estivés en 2013 annoncés au recensement internet 2014 (Agate menu ACORDA)

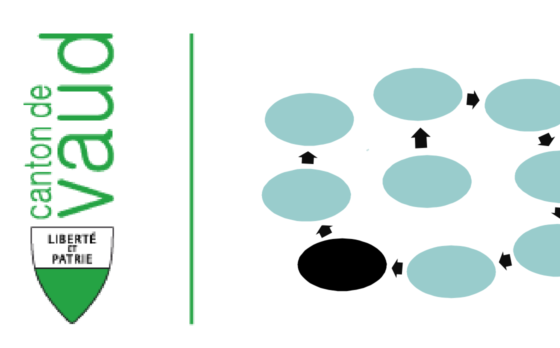
.





5. Contributions à la biodiversité (qualité botanique)

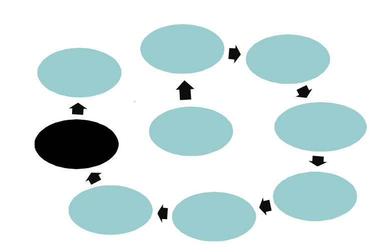
- Décembre 2013 envoi des inscriptions (Sagr)
- Janvier 2014
  - **700 pâturages inscrits.**
- Eté 2014 et 2015
  - Vérification de la biodiversité par des contrôleurs.
- Novembre 2014
  - Versement des contributions
  - Contrat pour 8 ans (CHF 150.-/ha Q2).



6. Qualité du paysage (CQP)

- Juin - Juillet 2014 inscriptions au programme et choix des mesures par les exploitants.

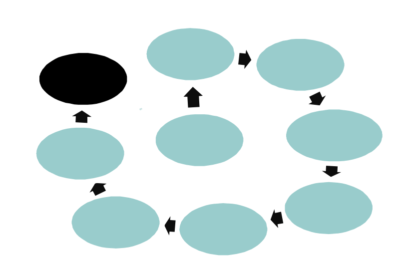




7. Aide cantonale

- Une aide financière de CHF 20.-/PN, mais au maximum de CHF 1’000.- peut être demandée pour l’élaboration d’un plan d’exploitation.
  - Délai : avant l’élaboration du plan d’exploitation.
  - Formulaire de demande : au service de l’agriculture.
  - Versement de l’aide en fin d’année : plan d’exploitation accepté.

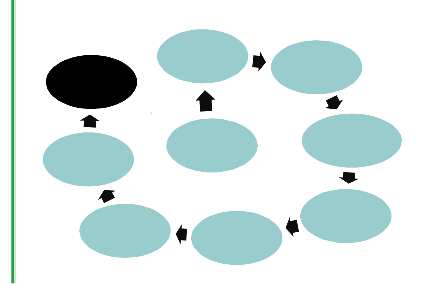




8. Service civil en estivage

- Formulaire d'inscription au 021/643.75.30 (aucun délai).
- Envoi du dossier complété par l'exploitant pour attestation, au Sagr.
- Retour du dossier par le Sagr à l'exploitant.
- Envoi de la demande au service civil.
- Décision du service civil à l'exploitant
- Le civiliste prend contact avec l'exploitant.





Coûts pour l’exploitant

	1er mois		Ensuite	
	Par jour	Pour 26 jours	Par jour	Par mois
Pour le civiliste	Frs 5.00	Frs 130.00	Frs 5.00	Frs 150.00
Confédération	Frs 6.30	Frs 163.80	Frs 12.60	Frs 378.00
Totaux	Frs 11.30	**Frs 293.80**	Frs 17.60	**Frs 528.00**

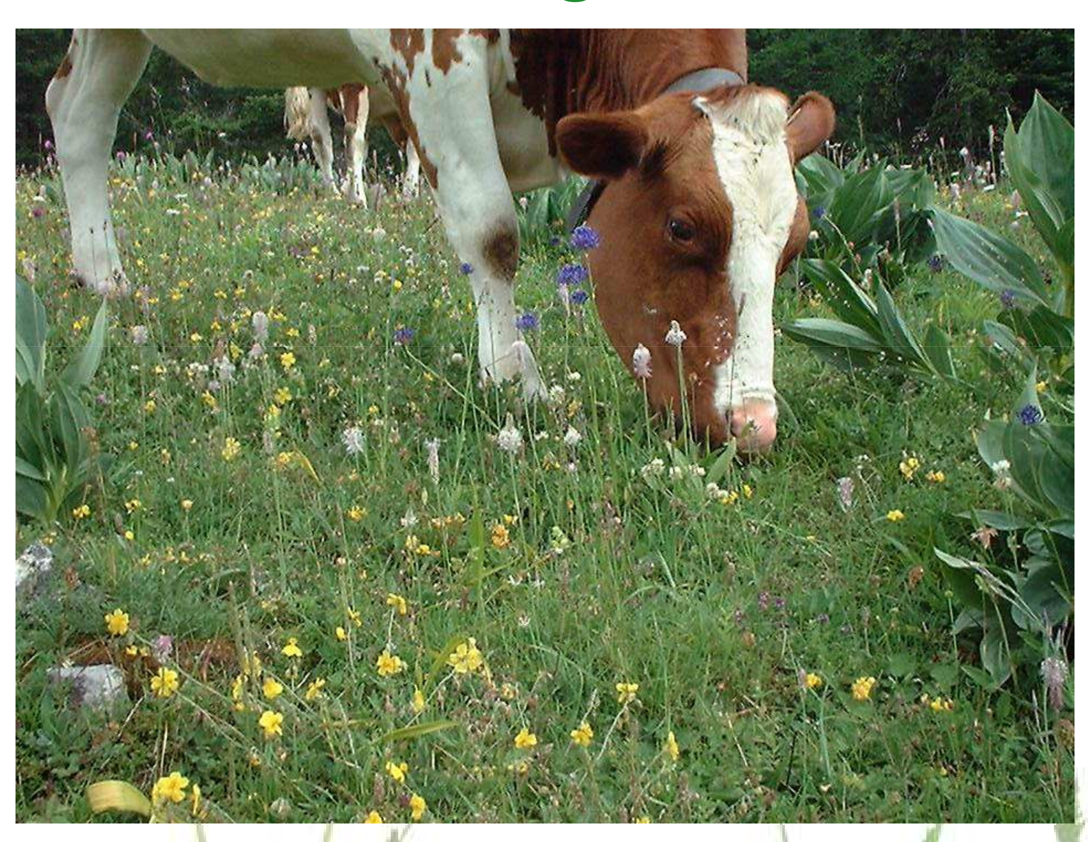
- + Indemnités pour vêtements et chaussures, CHF 60.- par mois et maximum CHF 240.- pour la période d’estivage.
- Logement et repas fournis.
- Durée d’engagement minimum d’un mois.

Ordre du jour

1. **Accueil et introduction**
2. **Bilan 2013 + recensements 2014**
3. **Contrôles d'exploitation**
4. **Contributions liées aux exploitations d'estivage**
5. **Bilan PPS (pâturages et prairies sèches)**
6. **Biodiversité en SAU + tâches administratives**
7. **Tâches vétérinaires (tuberculose)**



Conventions d'exploitation pour les biotopes d'importance nationale en région d'estivage



DGE-BIODIV, Magali Lekeu, ingénieure agronome



Sommaire



1) Qualité en zone d'estivage et biotopes d'importance nationale
2) Cadre de mise en œuvre : conventions d'exploitation et suivi
3) Calendrier de mise en œuvre dans la SAU



OPD Art. 55

1 Les contributions sont versées par hectare ou par arbre au titre du maintien et de la promotion de la biodiversité naturelle pour les surfaces suivantes de promotion de la biodiversité, en propre ou en fermage:

…

o. surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage;

…

5 Ne donnent pas droit aux contributions les surfaces soumises à des contraintes de protection de la nature en vertu des art. 18*a*, 18*b*, 23*c* et 23*d* LPN18, pour lesquelles il n'a pas été conclu d'accord avec les exploitants ou les propriétaires fonciers en vue d'une indemnisation équitable.





2. Cadre de mise en œuvre VD – convention d'exploitation



Département de l'économie et du sport
Service de l'agriculture

Développement rural et Contributions

Av. de Marcelin 29 a
1110 Morges

Convention d'exploitation 2014-2021
N°

(N° ET NOM DE L'ALPAGE)

☐ Bas-marais d'importance nationale	N°:	Nom :	Commune :
☐ Bas-marais d'importance cantonale	N°:	Nom :	Commune :
☐ Prairie et pâturage secs d'importance nationale	N°:	Nom :	Commune :
☐ Prairie et pâturage secs d'importance cantonale	N°:	Nom :	Commune :
☐ Site de reproduction des batraciens d'importance nationale	N°:	Nom :	Commune :
☐ Site de reproduction des batraciens d'importance cantonale	N°:	Nom :	Commune :
☐ Mesure de remplacement autoroutière	N°:	Nom :	Commune :
☐ Autre	N°:	Nom :	Commune :

entre

le Service de l'agriculture
(ci-après : le SAGR)

et

M

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

No d'exploitation					-				

(ci-après : l'exploitant)

Développement rural et Contributions - Service de l'agriculture
www.vd.ch – T 41 21 316 62 32 – F 41 21 316 62 07 - info.paiementsdirects@vd.ch







Art. 4 Principes d'exploitation

- **Mode d'exploitation garantissant la conservation**, voire la restauration de la végétation caractéristique et des espèces liées.
- **Maintien et entretien des éléments structurels** présents

L'exploitant s'engage à :

- **Renoncer aux engrais** de ferme ou du commerce ;
- **Renoncer aux produits chimiques** de traitement des plantes ;
- Veiller: aucune atteinte ne vienne dégrader la fonction biologique de l'objet;
- Renoncer au brûlage de la végétation ;
- Privilégier autant que possible des faucheuses peu dommageables pour la microfaune (pas de conditionneur) ;
- Renoncer à l'étrillage et au roulage.

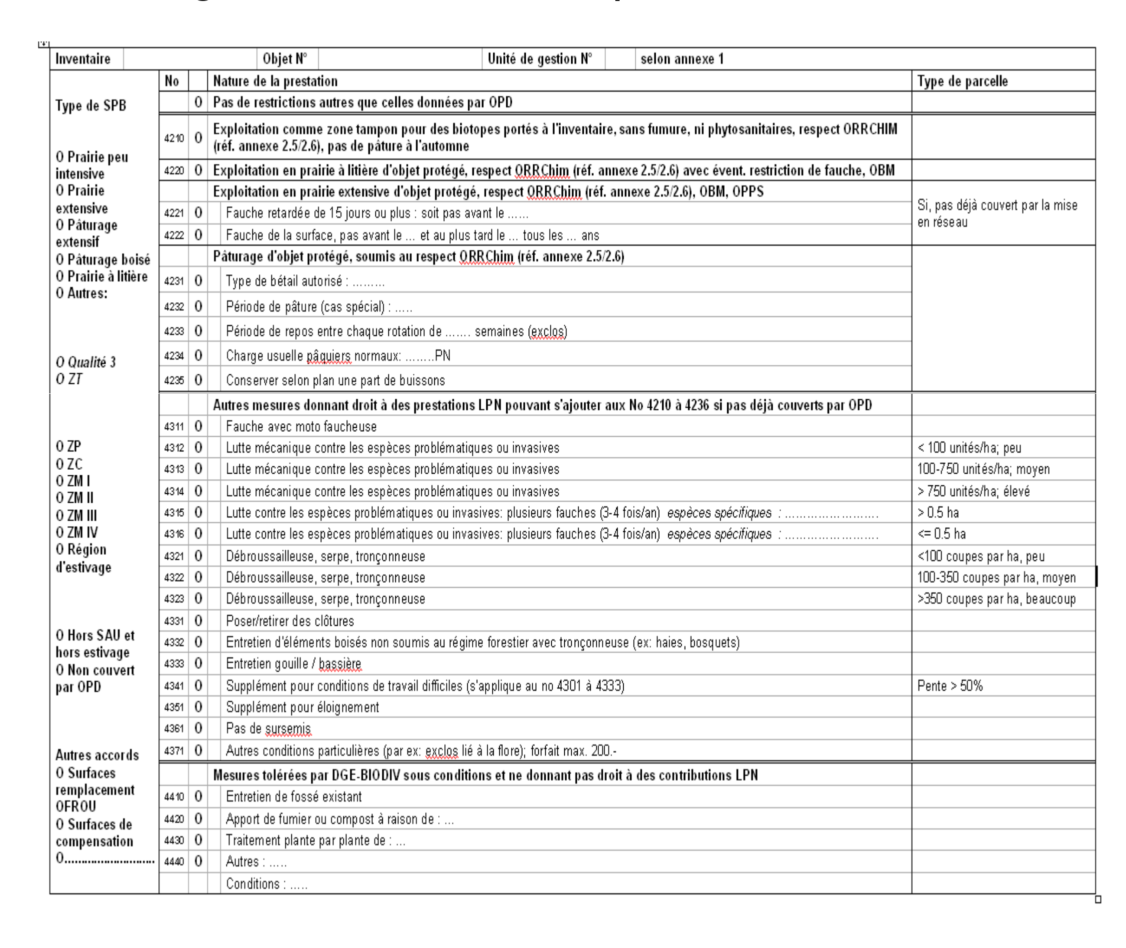
Art. 10 Devoir d'information et de coordination

L'exploitant a le devoir d'informer immédiatement dans les cas suivants:

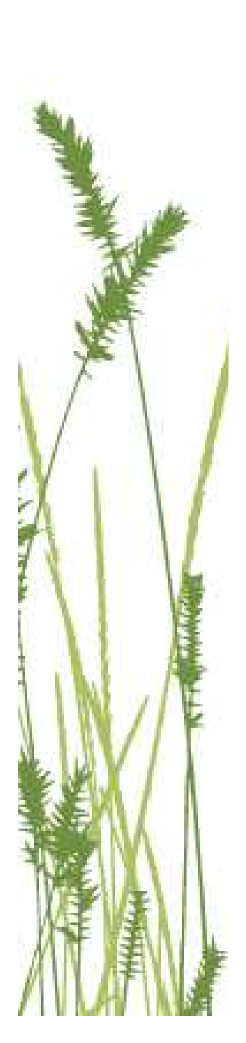
- Informer le propriétaire foncier de la conclusion de la convention ;
- Informer le SAGR de la **cessation de l'exploitation**, respectivement lors d'un **changement d'exploitant**;
- Informer le SAGR en cas **d'atteinte à l'objet** sous convention.



Annexe 1: Périmètre de la surface sous convention
Annexe 2: Objectifs de protection spécifiques à l'objet
Annexe 3: Charges/restrictions d'exploitation



Inventaire	Objet N°	Unité de gestion N°	selon annexe 1	
	No		Nature de la prestation	Type de parcelle
Type de SPB		0	**Pas de restrictions autres que celles données par OPD**	
	4210	0	**Exploitation comme zone tampon pour des biotopes portés à l'inventaire, sans fumure, ni phytosanitaires, respect ORRCHIM (réf. annexe 2.5/2.6), pas de pâture à l'automne**	
0 Prairie peu intensive	4220	0	**Exploitation en prairie à litière d'objet protégé, respect ORRChim (réf. annexe 2.5/2.6) avec évent. restriction de fauche, OBM**	
0 Prairie extensive			**Exploitation en prairie extensive d'objet protégé, respect ORRChim (réf. annexe 2.5/2.6), OBM, OPPS**	Si, pas déjà couvert par la mise en réseau
0 Pâturage extensif	4221	0	Fauche retardée de 15 jours ou plus : soit pas avant le	
	4222	0	Fauche de la surface, pas avant le ... et au plus tard le ... tous les ... ans	
0 Pâturage boisé			**Pâturage d'objet protégé, soumis au respect ORRChim (réf. annexe 2.5/2.6)**	
0 Prairie à litière 0 Autres:	4231	0	Type de bétail autorisé :	
	4232	0	Période de pâture (cas spécial) :	
	4233	0	Période de repos entre chaque rotation de .... semaines (exclos)	
0 Qualité 3	4234	0	Charge usuelle pâquiers normaux: ....PN	
0 ZT	4235	0	Conserver selon plan une part de buissons	
			Autres mesures donnant droit à des prestations LPN pouvant s'ajouter aux No 4210 à 4236 si pas déjà couverts par OPD	
	4311	0	Fauche avec moto faucheuse	
0 ZP	4312	0	Lutte mécanique contre les espèces problématiques ou invasives	< 100 unités/ha; peu
0 ZC	4313	0	Lutte mécanique contre les espèces problématiques ou invasives	100-750 unités/ha; moyen
0 ZM I 0 ZM II	4314	0	Lutte mécanique contre les espèces problématiques ou invasives	> 750 unités/ha; élevé
0 ZM III	4315	0	Lutte contre les espèces problématiques ou invasives: plusieurs fauches (3-4 fois/an) *espèces spécifiques* :	> 0.5 ha
0 ZM IV	4316	0	Lutte contre les espèces problématiques ou invasives: plusieurs fauches (3-4 fois/an) *espèces spécifiques* :	<= 0.5 ha
0 Région d'estivage	4321	0	Débroussailleuse, serpe, tronçonneuse	<100 coupes par ha, peu
	4322	0	Débroussailleuse, serpe, tronçonneuse	100-350 coupes par ha, moyen
	4323	0	Débroussailleuse, serpe, tronçonneuse	>350 coupes par ha, beaucoup
	4331	0	Poser/retirer des clôtures	
0 Hors SAU et hors estivage	4332	0	Entretien d'éléments boisés non soumis au régime forestier avec tronçonneuse (ex: haies, bosquets)	
0 Non couvert	4333	0	Entretien gouille / bassière	
par OPD	4341	0	Supplément pour conditions de travail difficiles (s'applique au no 4301 à 4333)	Pente > 50%
	4351	0	Supplément pour éloignement	
	4361	0	Pas de sursemis	
Autres accords	4371	0	Autres conditions particulières (par ex: exclos lié à la flore); forfait max. 200.-	
0 Surfaces remplacement			**Mesures tolérées par DGE-BIODIV sous conditions et ne donnant pas droit à des contributions LPN**	
OFROU	4410	0	Entretien de fossé existant	
0 Surfaces de	4420	0	Apport de fumier ou compost à raison de : ...	
compensation	4430	0	Traitement plante par plante de : ...	
0..........................	4440	0	Autres :	
			Conditions :	





Annexe 4 : Tableau des contributions



Exemple: Les PPS

Protégés au niveau suisse suite à la disparition de plus de 90% des surfaces en 70 ans
-> 40% des plantes et 50% des animaux liés à ces milieux sont aujourd'hui menacés







2. Cadre de mise en œuvre VD – convention d'exploitation



Répartition et mise sous convention des PPS dans le canton

en région d'estivage

sous convention en région d'estivage (2013)

en surface agricole utile

sous convention en SAU (2013)

0 500 1000 1500 2000 2500

(ha)

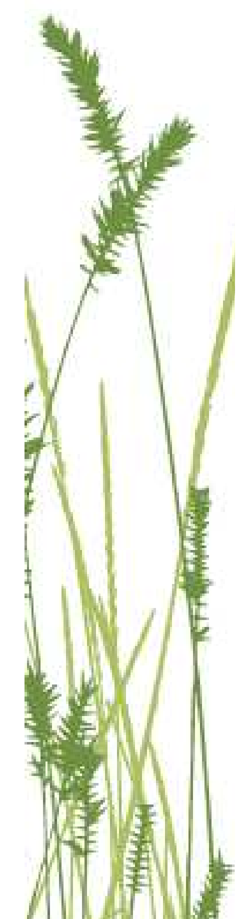


PPS



- Mesures de restauration initiale (si fort embuissonnement)
- Suivis de la végétation des PPS identifiées comme dégradées depuis l'inventaire ou après travaux de remise en état
- Collecte de données supplémentaires (entomofaune…)
- Réévaluation détaillée des PPS en cours ou au terme des conventions d'exploitation





2. Cadre de mise en œuvre VD – suivi

SAGR	**SFFN-CN**	**"Binôme"**	**contrôleur OCEST**	**Contrôleur spécialisé**
	Mandate binôme agronome/biologiste Fait établir la convention	**Contacte préposé**, rencontre/Informe/ négocie avec exploitant/ propriétaire, établit projet de convention		
Donne son préavis	Valide la convention			
Valide et signe la convention avec l'agriculteur, **informe les organes de contrôle**				
Organise la formation des préposés, évalue fréquence des contrôles, les fait exécuter	Effectue le contrôle scientifique ou le délègue à un mandataire (informe le SAGR des manquements)		**Effectue le contrôle des conditions d'exploitation liée à la convention** (conditions OPD + OQE); informe le SAGR des manquements	Effectue le contrôle des conditions d'exploitation particulières
Gère le paiement des subventions				





- **2013**
  - Mise sous convention des surfaces PPS sur 203 alpages, soit 330 objets

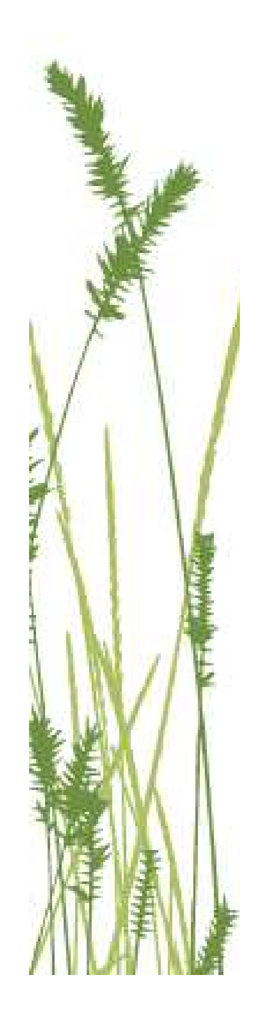
- **2014-2015**
  - Établissement de conventions d’exploitation pour les surfaces PPS en SAU ayant fait l’objet de PGI, plans d’exploitation ou surfaces annoncées dans les réseaux OQE
  - Remplacement des contrats ECOPAC échus par des conventions d'exploitation (PAC Vallée de Joux, PAC Les Mosses-La Lécherette)

- **Délai de mise en œuvre selon OPPS**
  - 2020 : tous les objets à l'inventaires doivent être protégés et entretenus



Merci de votre attention et

par avance de votre engagement pour la conservation des biotopes d'importance nationale dans notre canton



Ordre du jour

1. **Accueil et introduction**
2. **Bilan 2013 + recensements 2014**
3. **Contrôles d'exploitation**
4. **Contributions liées aux exploitations d'estivage**
5. **Bilan PPS (pâturages et prairies sèches)**
6. **Biodiversité en SAU + tâches administratives**
7. **Tâches vétérinaires (tuberculose)**



Tâches administratives

Note de frais et renseignements

- Comment remplir sa note de frais pour paiement par le Service de l’agriculture?
- Renseignements

➢ www.vd.ch/agriculture



Note de frais

Etat ▸ International ▸ Tourisme ▸ Patrimoine

canton de vaud

Agriculture

THÈMES | AUTORITÉS   Annuaire | Index A-Z   chercher

- Economie
- Agriculture
  - Formation-Pôle apprentissage
  - Formation-Agrilogie
  - Vulgarisation et conseils aux professionnels
  - Promotion de l'agriculture et de ses produits
  - Développement rural
  - Economie vitivinicole
  - Paiements directs et autres contributions
  - L'agriculture pour les profanes
  - Les produits des Domaines de l'Etat de Vaud

Site officiel ... > Thèmes > Economie > Agriculture

Agriculture

Le **service de l'agriculture** met en oeuvre et applique la politique agricole fédérale. Pour une agriculture durable il assure la formation initiale et continue des professions de l'agriculture et de l'économie familiale. Il accompagne les familles paysannes dans le développement de leurs projets.

Paiements directs

- Contributions fédérales et cantonales

Formations agricoles

- Apprentissage
- Agrilogie
- Formation initiale
- Formation supérieure
- Formation complémentaire

Vulgarisation et conseils

- Arboriculture, Viticulture et œnologie, Cultures maraîchères, Apiculture
- Grandes cultures et herbages
- Production animale
- Défense phytosanitaire

Les vins des Domaines de l'Etat de Vaud

Découvrez les différents vins produits sur les domaines de Marcelin (Morges), des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.

Service de l'agriculture

Nous écrire

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Av. de Marcelin 29a
1110 Morges
Tél. 021 316 62 00
Fax 021 316 62 07
info.sagr(at)vd.ch
www.vd.ch/agriculture

Heures d'ouverture
08h00 - 11h30 / 13h30 - 16h30
ou sur rendez-vous

RÉSERVATION DE LOCAUX

Description des salles qui peuvent être mises à dispostion des organisations professionnelles et autres sur les site de Marcelin, du CEMEF et de Grange-Verney.

RACCOURCI

www.vd.ch/agriculture

ACTUALITÉ

Politique agricole 14-17 / séances d'information janvier 2014
Présentations
Simulateurs de calculs

DOSSIERS

Politique agricole 2014-2017
Réponse à la consultation

Communiqué de presse

Lettre du Conseil d'Etat du 29 juin 2011

Annexe

BASES LÉGALES



Note de frais

Etat | International | Tourisme | Patrimoine

canton de vaud

Agriculture

THÈMES | AUTORITÉS | Annuaire | Index A-Z | chercher

- Economie
- Agriculture
  - Formation-Pôle apprentissage
  - Formation-Agrilogie
  - Vulgarisation et conseils aux professionnels
  - Promotion de l'agriculture et de ses produits
  - Développement rural
  - Economie vitivinicole
  - **Paiements directs et autres contributions**
    - **Préposés agricoles**
    - Reconnaissance / Exploitation / Exploitant / Numéros / Communautés
    - Documents à télécharger
    - Police phytosanitaire cantonale
  - L'agriculture pour les profanes
  - Les produits des Domaines de l'Etat de Vaud

Site officiel ... > Thèmes > Economie > Agriculture > Paiements directs ... > Préposés agricoles

Préposés agricoles

Le préposé agricole, qui est assermenté, effectue des tâches de renseignement, de recensement, de vérification et de contrôle dans le terrain, conformément aux instructions données par le Service de l'agriculture.

Son travail se déroule principalement auprès des exploitations agricoles de son arrondissement (une ou plusieurs communes), mais il est également chargé d'intervenir auprès des particuliers et des communes dans le cadre de la lutte contre les plantes nuisibles.

Il peut également être appelé à effectuer d'autres tâches particulières (inspecteur du bétail, épizooties) sur demande d'autres autorités et en accord avec le service.

- Liste des préposés agricoles par commune (avril 2013) (pdf, 50 Ko)
- Liste des contrôleurs PER par commune (avril 2013) (pdf, 50 Ko)
- Notes de frais pour commissaire ou suppléant
- Notes de frais pour préposé agricole
- guide Géoplanet (pdf, Ko)

Règlements

- Loi sur l'agriculture vaudoise du 7 septembre 2010 (pdf)
- Règlement d'application de la loi sur l'agriculture vaudoise du 15.12.2010 (Préposés agricoles et commissaires régionaux, Art. 31 à 38) (pdf)
- Règlement sur la protection des végétaux du 15.12.2010, avec annexes (pdf)

Vers le haut

Partager cette page

Service de l'agriculture

Nous écrire

PRÉPOSÉS AGRICOLES / COMMISSAIRES

Contact: Tél. 021 316 62 15

info.paiementsdirects(at)vd.ch

ch.ch | Mobile | Flux RSS et réseaux sociaux | Contact | Plan du site | Mentions légales | Guide TYPO3



Note de frais

Microsoft Excel - Notes_de_frais_prepose_agri_NOM_PRENOM-1 [Lecture seule]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ?

Nouveau... Ctrl+N
Ouvrir... Ctrl+O
Fermer
Enregistrer Ctrl+S
Enregistrer sous...
Enregistrer en tant que page Web...
Enregistrer un espace de travail...
Rechercher...
Aperçu de la page Web
Mise en page...
Zone d'impression
Aperçu avant impression
Imprimer... Ctrl+P
Propriétés
1 C:...\Notes_de_frais_prepose_agri_NOM_PRENOM-1
2 ...\Notes__de_frais_commissaire_et_suppl_NOM_...
3 ...\Notes__de_frais_commissaire_et_suppl_NOM_...
4 C:\...\Notes_de_frais_prepose_agri_NOM_PRENOM
Quitter

...pour préposé agricole pour la période du 1.10.2011 au 30.09.2012

Nombre d'heures	Déplacement (km)	Frais port (Fr.)	Frais tél. (Fr.)	Frais de copie (Fr.)	Frais divers (Fr.)



Note de frais

Microsoft Excel - Notes_de_frais_prepose_agri_NOM_PRENOM-1 [Lecture seule]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ?

Note de frais pour préposé agricole pour la période du 1.10.2011 au 30.09.2012

	A	B	C	D	E	F	G	H
2	Nom, prénom et arrondissement	Jean Dupond Morges						
3	Date (jj.mm.aaaa)	Travaux	Nombre d'heures	Déplacement (km)	Frais port (Fr.)	Frais tél. (Fr.)	Frais de copie (Fr.)	Frais divers (Fr.)
4	03.10.2011	10. PER Contrôle de la couverture du sol	2	7		1		
5	10.01.2012	22. OPD Contrôle des effectifs de bétail (sur demande du SAGR)	3	10		1	5	
6	10.06.2012	11. PER Contrôle compensation écologique	1	9	2	2	4	
7								
8								
9								
44								
45								
46		3. Autres travaux (à préciser): Contrôle de la commune	5			2	20	
47		3. Autres travaux (à préciser):						
48		4. Autres travaux pour le SCAV (à préciser):						
49		4. Autres travaux pour le SCAV (à préciser):						
50		Frais divers (à préciser):						
51		Frais divers (à préciser):						
52								
53	Récapitulatifs	Jean Dupond Morges	11	26	2	6	29	0

Liste des Travaux

10. PER Contrôle de la couverture du sol
11. PER Contrôle compensation écologique
20. OPD Contrôle des formulaires du recensement
21. OPD Contrôle de la SAU
22. OPD Contrôle des effectifs de bétail (sur demande du SAGR)
30. DIVERS Localisation des centres des exploitations
31. DIVERS Enquête sur les surfaces de légumes et petits fruits
32. DIVERS Enquête sur les surfaces de culture fruitières
33. DIVERS Destruction des plantes nuisibles
34. DIVERS Visites d'alpage
35. DIVERS Visites avec délégués fédéraux ou cantonaux
36. DIVERS Séance d'information et d'instruction
40. SCAV Recensement et contrôle des animaux hors paiements directs
41. SCAV Campagne de vaccinations
42. SCAV Recensement et contrôle des ruchers
43. SCAV Localisation des ruchers



Note de frais

Préposé

- Envois **par e-mail** en **fichier Excel** pas de **PDF** 15 octobre sur

  info.paiementsdirects@vd.ch mention **Note de frais**

Commissaire

- Apporte une aide si nécessaire aux préposés

PAS DE SIGNATURE ET PAS D'ENVOI PAPIER !



Note de frais

- Merci à tout les préposé-es qui ont joué le jeu

  Le **90 %** des rémunérations a pu être versé en fin d'année contre **85 %** en 2012



Check liste: Formulaire statistique

▶ **Contrôler et informer**

- L'adresse
- Les totaux
- La signature de l'exploitant et la votre
- Les mutations (départs, arrivées et surtout plus animaux)



Recensement Apicole

- Retour 15 mai 2014
- Les apiculteurs devront venir chez vous
- Un courrier du Sagr leur rappelant l'obligation de faire ce recensement
- **Annoncer les modifications des positions des ruchers au Sagr**



Fin d’activité du préposé

- Fin d’activité, le dernier jour du mois du 65ème anniversaire

- Exemple: Jean Dupond, préposé à Gollion, est né le 29 juin 1950

  - Mise au concours du poste, fin 2014, début 2015

  - Fin de fonction 30 juin 2015



SPB Surface de la Promotion de la Biodiversité (durée 8 ans) et niveau de qualité 1 2 3

SPB (Surface de la Promotion de la Biodiversité) 2014		Niveaux de qualité			Réseau
	Code	1	2	3	
Bande extensive oléagineux (Colza, tournesols) SPB	564	2300			1000
Bande extensive Céréales SPB	565	2300			1000
Bande extensive légumineuses SPB	571	2300			1000
Jachère florale (1) SPB	556	3800			1000
Jachère tournante (1) SPB	557	3300			1000
Ourlet sur Terres Assolées (1) SPB	559	3300			1000
Prairies extensives (2) zone de plaine SPB	611 622	1500	1500	200	1000
zone de collines SPB	611 622	1200	1500	200	1000
zone de montagne I et II SPB	611 622	700	1500	200	1000
zone de montagne III et IV SPB	611 622	550	1000	200	1000
Prairies peu int. (2) zone de plaine, ZC, MI et II SPB	612 623	450	1200	200	1000
zone de montagne III et IV SPB	612 623	450	1000	200	1000
Pâturages extensifs, pât. boisés (2) SPB	617 618	450	700	200	500
Prairies riveraines des cours d'eau SPB	634	450			1000
SPB herbagères spécifiques à la région (2) SPB	695				1000
Vignes présentant une biodiversité naturelle S/SPB	717		1100		1000
Surf. à litières et tourbières zone de plaine (1) SPB	851	2000	1500	200	1000
zone de collines (1) SPB	851	1700	1500	200	1000
zone de montagne I et II (1) SPB	851	1200	1500	200	1000
zone de montagne III et IV (1) SPB	851	950	1500	200	1000
Haies, bosquets champêtres, berges boisées SPB	852	3000	2000		1000
Fossés humides, mares, murs de pierre sèche SPBi	904 905 906				
Surf. herbagères riches en espèces délimitées dans la région d'estivage	931		150		
Arbres fruitiers haute-tige, châtaigneraies SPB		15	30		5
Noyers SPB		15	15		5
Arbres isolés indigènes et allées d'arbres SPB					5



Prairies riveraines d’un cours d’eau



Pas de date de fauche

Fauche une fois par année

Largeur maximale 12 m

Pâture possible du 30.09 au 30.11 si le sol le permet

Non applicable au bord de forêt



Pâturages extensifs et boisés et jachères tournantes

Plus de surface minimale



Arbre fruitier haute-tige et qualité botanique



Niveau de qualité I

Fruitiers à pépins, à noyau, noyers et châtaigniers

20 arbres minimum par exploitation

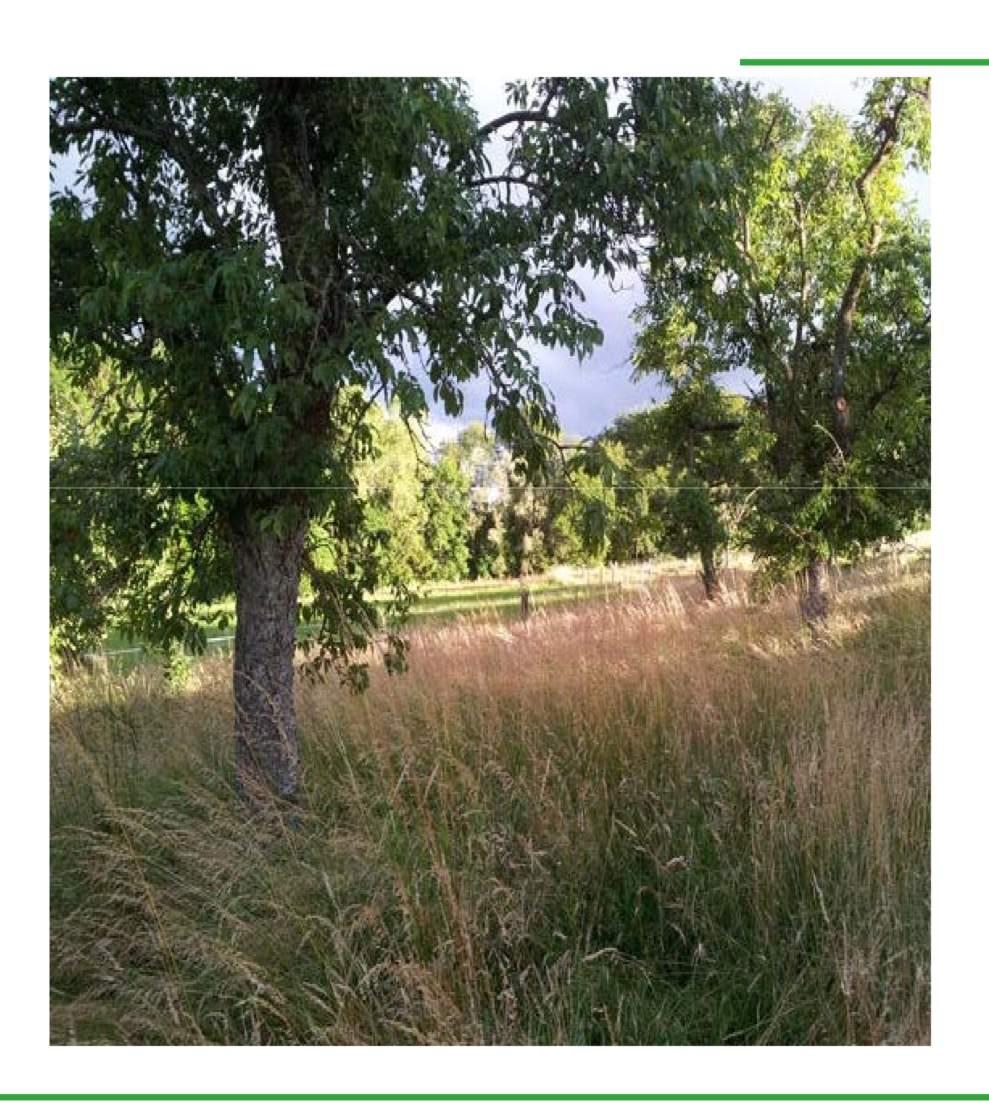
Situés dans la SAU

100 cerisiers, noyers et châtaigniers maximun ha
120 pour les autres arbres

Hauteur minimale
1,2 m arbres à noyau
1,6 m pour les autres



Arbre fruitier haute-tige et qualité botanique



Niveau de qualité II

Parcelle 20 ares minimum pour 10 arbres fruitiers

A l'hectare 30 arbres minimum et 120 arbres maximum

Les cerisiers, noyers et châtaigniers 100 arbres maximum ha

1/3 avec une couronne d'un diamètre de 3 m



Arbre fruitier haute-tige et qualité botanique
Surface corrélée

- *Surface corrélée à une distance 50 m au plus 0,5 ares 200 arbres dès 201 arbres 0,25 ares*
- prairies extensives,
- prairies peu intensives du niveau de qualité II,
- surfaces à litière,
- pâturages extensifs et pâturages boisés du niveau de qualité II,
- jachères florales,
- jachères tournantes,
- ourlets sur terres assolées,
- haies, bosquets champêtres.



Arbre fruitier haute-tige et qualité botanique
Surface corrélée



Pa 14 - 17

Cette surface corrélée peut être collective pour plusieurs exploitations

Le formulaire de contrôle pour la qualité doit être **signé par tous les exploitants**



Nouveaux codes de cultures

Cultures	code
Riz	509
Semences de céréales	517
Pavot	566
Carthame	567
Lentilles	568
Méteil de féveroles, de pois protéagineux et de lupins destinés à l'affouragement avec des céréales, au moins 30 % de légumineuses	569
Autres prairies artificielles donnant droit aux contributions (p.ex. pâturages pour porcs et volaille) (1)	602
Truffières (en production)	718
Châtaigneraies entretenues (surface)	720
Cultures de mûriers (alimentation des vers à soie)	719
Champignons sous abri avec fondations permanentes S	810
Autres cultures sous abri sans fondations permanentes ne donnant pas droit aux contributions (1)	849

Ordre du jour

1. **Accueil et introduction**
2. **Bilan 2013 + recensements 2014**
3. **Contrôles d’exploitation**
4. **Contributions liées aux exploitations d’estivage**
5. **Bilan PPS (pâturages et prairies sèches)**
6. **Biodiversité en SAU + tâches administratives**
7. **Tâches vétérinaires (tuberculose)**



TUBERCULOSE BOVINE

F. Caula / G. Etter

SCAV - Affaires vétérinaires



Tuberculose

- « Vieille histoire »

- Suisse indemne depuis 1960
  Auparavant, jusqu'à 50% des cheptels infectés

- Depuis 50 ans, quelques rares cas épars
  (dernier en 2000, source humaine)



Tuberculose 2013

Deux événements:

- **Suisse romande:** détecté en mars lors du contrôle des viandes sur une vache de 12 ans du canton de FR
  Agent: *Mycobacterium bovis*
  Contamination: *homme ??*

- **Suisse occidentale:** détecté en septembre lors du contrôle des viandes sur une vache de 4 ans du canton de AI.
  Agent: *Mycobacterium caprae*
  Contamination: *par des animaux sauvages (?) lors d'estivage dans le Vorarlberg autrichien*.


canton de
vaud
LIBERTÉ
ET
PATRIE



Tuberculose 2013

VAUD

- **43 exploitations testées**
  (CH: 230 dans 15 cantons)

- **3’000 animaux testés = 4’300 tests**
  (CH: 6’800 animaux)

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Tuberculose 2013

- **2 foyers** (Suisse: 10, dans 3 cantons: FR, VD et VS)
- **13 exploitations avec des suspectes**
- **56 animaux éliminés** (CH: environ 200)



Tuberculose 2013

- **Avec la méthode de la tuberculination, tests cutanés, un individu malade a 80 à 90% de chance d’être détecté.**

- **La mesure des réactions cutanées est difficile à standardiser et la limite entre négatif, douteux ou positif se joue au millimètre, d’où la confirmation par PCR (test sur les ganglions) qui est très spécifique.**



Tuberculose 2014

Au vu de l'incertitude inhérente à la sensibilité de la méthode et à la complexité du trafic des animaux, il est nécessaire de définir une stratégie de contrôle qui permette de prouver de manière crédible que cet épisode du tuberculose a été entièrement maitrisé

C'est une condition de base pour que la Suisse puisse conserver le statut indemne de tuberculose.

Cela permet de maintenir les exportations, d'arrêter la prophylaxie et de garder la confiance du consommateur.



Tuberculose 2014

Approche ciblée:

- **Foyers** **- recontrôler tous les animaux déjà testés**
  - VD: 2 exploitations (~170 animaux); CH: 10

- **Exploitations suspectes**
  - recontrôler tous les animaux déjà testés
  - VD: 10 exploitations (~ 500 animaux); CH: 54

- **Animaux de cohorte**
  - **animaux ayant quitté une exploitation durant le séjour, dans celle-ci, d'un animal provenant d'un foyer**
  - VD: 85 animaux dans 34 exploitations;
    CH: ~1'500 animaux dans 284 exploitations
    (au 29.11.2013)



Tuberculose 2014

VAUD

- 2013: 4’300 tests sur 3’000 animaux
- 2014: ~ 700 tests



Tuberculose 2014

Nouveauté:

La combinaison de la tuberculination et du test gamma-IFN (test sanguin).

Elle permet d’augmenter la sensibilité de la détection.



Tuberculose

↑épaisseur peau TBovin **< 2 mm** ou
↑épaisseur peau TBovin **< 1mm** plus grand que ↑épaisseur peau TAviaire
& absence de symptômes cliniques

Négatif

↑épaisseur peau TBovin **≥ 2 mm** &
↑épaisseur peau TBovin de **1 à <4 mm** plus grand que ↑épaisseur peau TAviaire
& absence de symptômes cliniques

Douteux

Positif

↑épaisseur peau TBovin ≥ **4 mm** &
↑épaisseur peau TBovin ≥ **4 mm** plus grand que ↑épaisseur peau TAviaire
ou symptômes cliniques

Augmentation de l'épaisseur de la peau PPD-A (mm)

16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Augmentation de l'épaisseur de la peau PPD-B (mm)

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Tuberculose - Abattoirs

Le contrôle des viandes est un élément essentiel de la surveillance des épizooties et des maladies.

Tuberculose:

- altérations diverses
- dans les formes précoces, les ganglions lymphatiques sont souvent les seules parties atteintes.



Tuberculose

Conclusions:

- Objectif principal: conserver le **statut indemne**
- Historiquement, la lutte contre la tuberculose a été instaurée en raison de son **caractère zoonique**
- Aujourd'hui, en raison de la faible prévalence, les enjeux sont essentiellement **économique**
- Piliers de la surveillance: les enquêtes épidémiologiques et le contrôle des viandes